# ART. PREMIER N° 442

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2021

### RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 442

présenté par M. Chenu

#### **ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 6.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le passage du passe sanitaire au passe vaccinal est une mesure qui porte gravement atteinte aux libertés des Français et dont l'efficacité est largement remise en cause.

Voilà bientôt 24 mois que nos concitoyens vivent contraints, confinés, restreints, et la situation aujourd'hui semble pourtant se rapprocher de celle du début de la pandémie. Malgré le vaccin et ses deux doses, puis son rappel, le nombre de personnes contaminées par le covid-19 explose et nos hôpitaux commencent à être saturés.

Force est de constater que le vaccin n'est donc pas la solution miracle annoncée. Il permet de réduire les formes graves, mais n'empêche aucunement la transmission du virus. L'absurdité du passe sanitaire et donc du passe vaccinal doit s'arrêter. Il est au contraire essentiel de contrôler les frontières pour limiter l'arrivée des variants et gagner du temps, de contrôler les eaux usées afin de cibler les zones où un foyer épidémique peut démarrer, de cibler les populations les plus à risque et les plus éloignés du système de santé afin de les amener à la vaccination pour limiter les formes graves et donc limiter l'engorgement de nos hôpitaux. Enfin, il faut remettre à plat le système hospitalier pour sortir de la logique comptable et revenir à une logique de service public de première nécessité en donnant les moyens nécessaires à nos soignants.